

ACADEMIE DE POITIERS

ETABLISSEMENT

COLLEGE JEAN-ROSTAND

## PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Année scolaire : 2018/2019

Numéro de séance : 1

Date de convocation : 1<sup>er</sup> octobre 2018

Présidence de : Lionel BERTHET

Quorum : 16

Nombre des présents : 22

Nombre d'absents excusés :

SOMMAIRE	Décision	page	Numéro d'acte	Pièces jointes	
DES QUESTIONS TRAITÉES	Avis Vote Extrait Motion			désignation	N°

### Signatures

Le Président,

L. BERTHET

Le Secrétaire

DIAS Anne-Caroline

## RUBRIQUE I. VIE PEDAGOGIQUE ET EDUCATIVE

### 1.1 Programme d'action 2018-2019

Le programme d'action a été validé dans son intégralité par le vote des 22 participants au C. A.

Quelques modifications ont été apportées pour ce qui est des niveaux concernés par les diverses actions pédagogiques menées.

**VOTANTS : 20      CONTRES : 0      ABSTENTIONS : 0      POUR : 20**

### 1.2 Attribution des missions particulières de l'établissement

La dotation en IMP est passée de 7, 25 à 10, 25. Une nouvelle répartition est proposée :

PEAC - Mme Goardet - 1 IMP

Parcours Citoyen - M. Gainant - 0,5 IMP

Parcours santé - M. Hébert - 0,5 IMP

Parcours Avenir - M. Champalou - 0,5 IMP

M. Charré - 0,5 IMP

M. Villain - 0,5 IMP

Coordinatrice Cycle 3 - collège/école - Mme Genty - 0,5 IMP

Coordinateurs Cycle 4 - collège/ lycée - M. Bourdet - 0, 5 IMP

M. Maignant - 0,5 IMP

RUPN - M. Gainant - 1 IMP

M. Champalou - 1 IMP

Coordinateurs EPS - M. Renault - 1 IMP

Mme Girault - 1 IMP

Coordinateur dispositif « Devoirs faits » - M. COMOLE - 0,25 IMP

Chorale - Mme Fumeron - 1 IMP

**VOTANTS : 22      CONTRES : 0      ABSTENTIONS : 0      POUR : 22**

### 1.3 Bilan de fonctionnement 2017-2018

Le rapport met à jour les indicateurs de l'établissement et donne des indications sur le public accueilli à Jean Rostand.

Le constat est le suivant :

- il y a de plus en plus d'élèves intégrant le collège qui sont dans des situations sociales défavorisées.
- le taux augmente en moyenne de 2 points par année. Ainsi, fin juillet 2018, nous étions à un taux d'élèves ayant ce profil de 54 % . À la rentrée 2018, nous savons déjà que ce taux a fait un bon significatif.

Il est à noter que nombre de ces familles sont également dans des situations financières précaires et que cette précarité peut être accentuée par la difficulté pour ces familles de pouvoir faire une demande de bourse. En effet, nombreuses sont celles qui bénéficient difficilement d'un accès à internet et si c'est le cas, toutes n'ont pas forcément les moyens de créer un dossier de bourse (adresse mail, maîtrise de l'outil informatique, etc).

Toutefois, ce problème peut être soulagé par la prise en charge systématique des familles par le collège pour saisir sur internet leur dossier de bourse si ces familles se présentent au collège avec l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne conduite de leur dossier.

Néanmoins, encore aujourd'hui, certaines familles passent à côté d'une aide par manque de connaissances de possibilité de prise en charge.

→M. Bourdet propose une idée. Il serait judicieux de redonner (en plus du dossier d'inscription) un papillon à coller dans le carnet en début d'année pour sensibiliser les familles à la demande des bourses.

Autre point, en ce qui concerne les transports scolaires. Les demandes de prise en charge sont rendues difficiles à cause du site internet du Conseil Régional qui reste abscons pour certaines familles.

Par ailleurs, il est à noter qu'à la sortie du collège, les élèves sont suffisamment accompagnés au collège pour obtenir une voie de formation ultérieure et ce, grâce à une prise en charge dès le collège de toutes leurs spécificités et difficultés.

## 2. 4 Modification du règlement intérieur

La loi du 3 août 2018 nous contraint de modifier le règlement intérieur. Cette modification a été présentée en conseil pédagogique puis lors de la commission permanente. Il restait la question de la confiscation qui demeurait floue, la loi la permettrait. Toutefois, elle n'apparaît pas dans le nouveau règlement intérieur.

Le nouveau règlement interdit l'usage du téléphone portable par les élèves au collège sauf sous la demande expresse d'un professeur et l'ensemble des personnels peut user de sanctions justes et en adéquation avec le méfait de l'élève.

**VOTANTS : 22      CONTRES : 3      ABSTENTIONS : 0      POUR : 19**

→ Une question est alors soulevée par une maman représentante des parents d'élèves :

Qu'en est-il de la réhabilitation de la cour pour permettre un meilleur accueil des élèves ?

Une première réponse devrait arriver d'ici décembre 2018 avec la livraison des mobiliers commandés au lycée. Cela a pris du temps parce que tous les plans sont soumis à une réglementation et doivent être présentés au Conseil Départemental.

60 à 80 places assises supplémentaires devraient être créés dans la cour d'ici fin 2018.

À noter, que quelques améliorations ont déjà été apportées suite au CVC, telles que la mise en place d'une sonnerie plus agréable et la refaction de la sonorisation sur l'ensemble du Collège.

Autre point abordé : il a été noté une baisse de l'usage des transports scolaires parce qu'ils seraient trop chers. Et cette baisse est souvent couplée d'un externat des élèves. Nous nous posons la question de la gestion des budgets par les familles qui désertent les transports scolaires mais qui sont prêtes à faire de nombreux aller-retours pour venir chercher leurs enfants finissant les cours plus tôt. Ceci représenterait en réalité un surcoût pour les familles défavorisées et engendrerait de vraies difficultés de déplacements par la suite (manque de moyen pour faire le plein d'essence).

II FONCTIONNEMENT GENERAL :

**2.1 Attribution des logements de fonction**

Nous sommes partis du constat que de plus en plus de collègues arrivant sur le Collège Jean Rostand viennent de loin et sont contraints de trouver un logement en urgence. Très souvent, ils requièrent l'aide de l'établissement pour leur attribuer un logement de fonction afin de s'installer plus sereinement dans la région. Seulement, la demande devient plus accrue que l'offre.

En septembre 2018, il n'y avait plus de logement disponible pour accueillir les nouveaux collègues. En effet, à ce jour, il y a 5 logements de fonction dont un sous contrainte d'amiante inerte et donc inhabitable en l'état. Deux logements sont habités par des professeurs, un privilégié pour une collègue agent technique (convention précaire) et un alloué à Mme Célaure par nécessité absolue de service.

L'idée est de proposer la convention d'attribution suivante : celle de limiter à un an le séjour des personnes de catégorie A et non logées par nécessité absolue de service dans les logements de fonction.

**VOTANTS : 22      CONTRES : 0      ABSTENTIONS : 0      POUR : 22**

**2.2 Concession de logements 2018-2019**

En septembre le logement de fonction de Madame Célaure a été entièrement repeint par les personnels de maintenance de l'établissement.

Alors que l'établissement reverse 50 % des loyers d'occupation des logements utilisés par convention précaire et provisoire, il est dommage qu'aucune participation financière du Département n'intervienne dans l'achat de la matière d'œuvre pour la remise en état alors que la prestation de service est en quelque sorte gratuite.

**2.3 Sorties et voyages scolaires 2018-2019**

Nous vous invitons à consulter le programme d'actions qui a été validé par le conseil pédagogique.

Par ailleurs, nous attirons votre attention sur le fait que grâce au fond social collégien qui a été renouvelé ces deux dernières années de nombreuses familles ont pu être aidées afin que les élèves ne soient pas lésés par un manque de moyen. En 2018, 3000€ d'aide ont été apportés aux familles les plus démunies.

À noter cette année, un nouveau projet local sur le centenaire de la première guerre mondiale qui a été validé par les ministères et le rectorat.

Par ailleurs, des actions, d'éducation à la santé et autres, seront menées grâce au soutien de la mairie sur les 4 niveaux du collège et auprès des populations du quartier des Capucins.

Votes pour chaque sorties :

Futuroscope 6<sup>e</sup> : 15 € par famille

**VOTANTS : 22      CONTRES : 0      ABSTENTIONS : 0      POUR : 22**

Théâtre 5<sup>e</sup> : 2.50 € par famille

**VOTANTS : 22      CONTRES : 0      ABSTENTIONS : 0      POUR : 22**

Poitiers Médiéval et le tri des déchets : 6 € par famille

**VOTANTS : 22      CONTRES : 0      ABSTENTIONS : 0      POUR : 22**

Découverte de la Vallée du Thouet 5<sup>e</sup> A/B : 15 € par famille

**VOTANTS : 22      CONTRES : 0      ABSTENTIONS : 0      POUR : 22**

Théâtre en Anglais : 4 € par famille

**VOTANTS : 22      CONTRES : 0      ABSTENTIONS : 0      POUR : 22**

Nantes au XVIII et XIX<sup>e</sup> 4<sup>e</sup> / 50 € par famille

**VOTANTS : 22      CONTRES : 0      ABSTENTIONS : 0      POUR : 22**

Métiers d'Arts à travers le temps 4<sup>e</sup> A et ULIS : 10€ par famille

**VOTANTS : 22      CONTRES : 0      ABSTENTIONS : 0      POUR : 22**

Théâtre Jimmy et ses sœurs 3<sup>e</sup> C,D et F : 2.50 € par famille

**VOTANTS : 22      CONTRES : 0      ABSTENTIONS : 0      POUR : 22**

Découverte techniques du Moyen Age : 70 € par famille

**VOTANTS : 22      CONTRES : 0      ABSTENTIONS : 0      POUR : 22**

Collège au cinéma 4<sup>e</sup> : 1.50 € par famille

**VOTANTS : 22      CONTRES : 0      ABSTENTIONS : 0      POUR : 22**

Collège au Cinéma ULIS : 1.50 € par famille

**VOTANTS : 22      CONTRES : 0      ABSTENTIONS : 0      POUR : 22**

De Paris à Amiens 3<sup>e</sup> C,D,E,F : 190 € par famille

**VOTANTS : 22      CONTRES : 0      ABSTENTIONS : 0      POUR : 22**

## 2.4 Contrats et conventions

Vote reporté au C.A. du 27 novembre 2018.

## 2.5 Services de vacances

À titre informatif les services de vacances sont assurés par

- M. Girault durant les vacances d'Automne
- M. Tirebois durant les vacances de Noël
- M. Berthet durant les vacances d'hiver
- Mme Célaure durant les vacances de Printemps.

Ils seront présents 2 jours au collège et disponibles 3 jours par téléphone.

## 2.6 PPMS et consignes de sécurité

La mise à jour des PPMS et des consignes de sécurité a été faite. Elle concernait le lieu de regroupement et les noms des personnes responsables. Cette mise à jour doit être soumise aux autorités de tutelle.

2 exercices auront lieu cette année scolaire. Un exercice d'intrusion, un exercice de risques majeurs et un au choix de la direction.

À noter, l'usage de message précis pour chaque type d'exercice.

De même, nous avons pu remarquer que tous les élèves de 6° ont conscience des exercices à venir grâce à une sensibilisation en primaire.

**VOTANTS : 22      CONTRES : 0      ABSTENTIONS : 0      POUR : 22**

## 2.7 Tarifs

Les nouveaux tarifs sont les suivants :

- 1,5 € la carte de self
- 1,25€ le carnet de correspondance
- 95€/ mois la chambre réservée à l'assistant de langue.

À noter que la carte de self sera gratuite à partir de la rentrée 2019 puis payante à partir de la 2ème (si la première a été perdue, détériorée, etc).

**VOTANTS : 22      CONTRES : 0      ABSTENTIONS : 0      POUR : 22**



**3.1 Participation du FSE aux sorties scolaires**

Il n'y aura pas de demande faite au FSE dans le cadre de sa participation au séjour d'intégration des élèves de 6<sup>e</sup>.

**3.2 Despécialisation de crédit**

Cette partie concerne la despécialisation des soldes des crédits alloués au suivi des contrats aidés qui avaient été attribués à l'établissement.

Ces derniers n'existant plus, un solde de 1432.71 € était en attente en compte de classe 4. Suite au courrier de notre agent comptable sur le devenir ou le remboursement de ces soldes affectés, l'Agence de services et de paiement de Nouvelle Aquitaine répond qu'elle ne fera aucune réclamation de ces sommes.

En conséquence, il est demandé au conseil d'administration de voter la despécialisation de ces crédits, en sachant qu'ils seront ensuite affectés à un autre service qui sera en l'occurrence celui de l'AP (activités pédagogiques).

**VOTANTS : 22      CONTRES : 0      ABSTENTIONS : 0      POUR : 22**

**3.2 Admission non valeur**

Suite à la créance non recouvrée d'une famille et après avoir épuisé les voies de recours (constat de carence par l'huissier), il est demandé au conseil d'administration de constater l'impossibilité de poursuivre et de voter l'admission en non valeur de cette créance et des frais d'huissier correspondants.

La créance s'élève à 332.50 € et les frais de procédure de l'huissier de justice se chiffrent à 171.60 €. Il est donc demandé au conseil d'administration de voter un prélèvement sur fonds de réserves pour apurer cette dette de 504,10 €.

**VOTANTS : 22      CONTRES : 0      ABSTENTIONS : 0      POUR : 22**

IV QUESTIONS DIVERSES

Aucune question diverse abordée.

FIN du CA



NOM, PRENOM, FONCTION	PRESENT	ABSENT	EXCUSÉ	REPLACÉ PAR	ÉMARGEMENT
<b>1°) Président</b> M. BERTHET Lionel, Principal	<input checked="" type="checkbox"/>				
<b>2°) Représentants de l'Administration</b> Mme CELAURE Marie-Christine, Principale adjointe M. GIRAULT Christophe, Directeur adj. de la E.G.P.A M. COMOLE Jean-François, C.P.E M. TIREBOIS Daniel, Gestionnaire	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>		
<b>3°) Représentants des Collectivités Territoriales</b> M. SINTIVE, représentant du conseil départemental Mme MAHIET-LUCAS, représentante du conseil départemental Mme ARDRIT Edwige, représentante de la communauté de communes. M. COCHARD Philippe, représentant la Ville de Thouars	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>		
<b>4°) Personnalité qualifiée</b> M. FUZEAU Bruno		<input checked="" type="checkbox"/>			
<b>5°) Représentants des personnels de l'établissement</b> Mme MORILLON Nathalie, professeur <del>M. GIRAULT Christophe, professeur</del> Mme FRADIN Michelle, professeur M. CHAMPALOU Nicolas, professeur M. CHARUAULT Benjamin, assistant d'éducation M. HEBERT Jean-Michel, professeur Mme DEPLANNE Angélique, professeur M. LANDREAU Denis, chef cuisinier Mme DRAPEAU Patricia, infirmière Mme MONROUZEAU Magalie, agent chef	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	D. Bourdet A. DIAS ARVAULT H.	
<b>6°) Représentants des Parents d'Elève</b> M. BOUTREUX Régis, parent d'élève Mme BREMAND Aurélia, parent d'élève Mme CAMUS Sophie, parent d'élève M. EVAIN Eric, parent d'élève Mme GUINUT Alexandra, parent d'élève Mme DE KEATING HART S, parent d'élève Mme MAGNOU Roxane, parent d'élève	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>				
<b>7°) Représentants des élèves</b> Melle LASSALLE Camille, M. CANIOT Maxence, Melle BAUDOUIN Tania,	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>		camille 

